



## Conseil économique et social

Distr. générale  
10 janvier 2002  
Français  
Original: anglais

---

### Session d'organisation de 2002

14 janvier, 12-15 février et 29-30 avril 2002

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

### Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

## **Demande de transformation d'une organisation intergouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social en institution spécialisée des Nations Unies**

### **Lettre datée du 19 juillet 2001, adressée au Président du Conseil économique et social par le Secrétaire général de l'Organisation internationale de protection civile\***

Comme suite à la résolution adoptée par l'Assemblée générale de l'Organisation internationale de protection civile (OIPC) à sa quatorzième session, tenue en 2000 à Genève, et conformément aux Articles 57 et 63 de la Charte des Nations Unies, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir inscrire la question de l'octroi à l'Organisation internationale de protection civile (OIPC) du statut d'institution spécialisée des Nations Unies à l'ordre du jour de la session de fond de 2002 du Conseil économique et social.

L'OIPC est une organisation intergouvernementale qui fédère des entités nationales de protection civile, de défense civile, de sécurité civile et de gestion des secours d'urgence, en vertu de la résolution 2034 de l'Assemblée générale des Nations Unies en date du 7 décembre 1965. Ses États membres attachent une grande importance à la création de synergies entre l'OIPC et le système des Nations Unies aux fins de la protection et de l'assistance aux populations face aux catastrophes naturelles et aux catastrophes causées par l'homme, de la protection des biens et de l'environnement, et du développement durable de nos sociétés.

#### **Annexes**

- Déclaration de Genève, Conférence ministérielle « Civil Defence, a tool for sustainable development », 2000

---

\* Les annexes mentionnées ci-après sont déposées auprès du Conseil économique et social.



- Note de l'OIPC concernant son admission au statut d'institution spécialisée des Nations Unies
  - Statuts de l'OIPC
-